

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à 20h00, les membres du comité syndical, dûment convoqués le vingt-six mars deux mil vingt-quatre, se sont réunis, à la mairie de Romazy, sous la Présidence de Monsieur Patrick BESNARD, président

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de votants : 6

Étaient présents : BATTAIS Loïc BESNARD Patrick, Brunel Jean Claude, CHARTIER Marie Thérèse, , GUEROC Caroline, LOHIER Fernande,  
Excusés : TISON Nadine, TISON Valentine.  
Secrétaire de Séance : GUEROC Caroline

Début de séance : 20h00

Il est demandé de mettre à l'ordre du jour, la répartition des contributions des communes au SIRS. Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 21 décembre 2023, sauf pour la partie « Décision modificative » le comité syndical passe à l'ordre du jour.

**2024-1 : Compte de gestion 2023 et Compte administratif 2023**

Il est rappelé que le compte de gestion retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2023, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Monsieur le président énonce les principaux chiffres de l'exercice 2023 et certifie que les résultats sont parfaitement conformes aux résultats du compte administratif qui est soumis à l'approbation du conseil au cours de cette même séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023.
- L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission du compte de gestion par le comptable public.
- 
- M. Le président présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023.

M. Le président ne pouvant prendre part au vote, quitte la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président du SIRS, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Constata que les dépenses et les recettes du compte administratif sont conformes avec le compte de gestion.

-Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 qui peut se résumer par le tableau suivant

| CA 2023                | FONCTIONEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------------|---------------|----------------|
| Dépenses               | 113 507.75€   |                |
| Recettes               | 130 191.68 €  |                |
| Résultat de l'exercice | +16 683.93€   |                |
| Report 2022            | 7071.35€      | 1148€          |
| Résultat cumulé        | 9 612.58€     | 1148€          |
| TOTAL cumule           |               | 17 831.93€     |

### **2024-2 : Affectation du résultat**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les résultats d'exécution du budget 2023 et présente l'affectation des résultats au budget 2024 comme suit :

Fonctionnement : 14 843€ au compte R002 recettes de fonctionnement

1840.93€ au compte 1068 recettes d'investissement

Report investissement 1148 € au compte R001 recettes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité adoptent cette répartition.

### **2024-3 : Adoption du budget primitif 2024**

M. Le président Présente les dépenses et recettes de sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Adopte le budget primitif 2024 qui peut se résumer selon le tableau suivant :

| BP 2024  | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 120 450.00€    | 2988.93€       |
| RECETTES | 120 450.00€    | 2988.93€       |

### **2024-4 : Devis pc portable**

Le comité s'est réuni pour examiner les devis proposés par la société BERGER LEVRAULT d'un montant de 2768.40 TTC et la société EXIG pour l'achat d'un pc portable d'un montant de 1629 euros.

Après avoir examiné attentivement les spécifications techniques et les conditions de vente proposées, le comité a décidé ce qui suit :

1. Approuver l'achat du PC portable proposé par la société EXIG d'un montant de 1629 euros.
- 2-Approuver le devis de Berger Levrault pour le transfert des données qui est de 180 euros.

3- Autoriser Monsieur Le Président à procéder à la commande auprès du fournisseur EXIG.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical adopte à l'unanimité le devis EXIG et le transfert des données de Berger Levrault.

#### **2024-5 Achat pour la cantine scolaire**

Monsieur Le Président du SIRS informe le Comité qu'il a effectué un achat de yaourts à la Bergerie Grain d'Orge pour la cantine scolaire

Le Comité du SIRS, après en avoir délibéré accepte de rembourser la somme de 45.60 euros.  
Le Comité accepte également de rembourser la somme de 10 euros à Monsieur Brunel Jean-Claude pour un trajet scolaire (gazole).

#### **2024-6 Contributions des communes au SIRS**

1-Contribution des communes sur l'année scolaire 2023/2024

Pour le budget 2024, les participations proposées sont :

Montant restant à répartir : 91 000 €,

Part fixe :  $91\ 000/2 = 45\ 500\text{€}$  soit 22 750€ par commune

Part variable :

- Pour la commune de Rimou (15 enfants scolarisés)

$45\ 500 \times (15/43) = 15\ 872\ \text{€}$

- Pour la commune de ROMAZY (28 enfants scolarisés)

$45\ 500 \times (28/43) = 29\ 628\ \text{€}$

Il convient de fixer le montant mensuel des participations entre les communes pour la période de janvier 2024 à décembre 2024 :

- Pour la commune de Rimou : 38 622 €

Montant versé de janvier 2024 à décembre 2024 :  $38\ 622 / 12$  soit **3 218.50€ par mois**

- Pour la commune de Romazy : 52 378 €

Montant versé de janvier 2024 à décembre 2024 :  $52\ 378 / 12$  soit **4365 € par mois**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le montant des participations des communes au budget du SIRS 2024.

#### **Questions diverses :**

Lecture du mail de madame PEUVREL envoyé aux membres du SIRS.

Fin de la séance 22h05

| BATTAIS LOIC    | BESNARD PATRICK | BRUNEL JEAN<br>CLAUDE | CHARTIER MARIE-<br>THERESE |
|-----------------|-----------------|-----------------------|----------------------------|
|                 |                 |                       |                            |
| GUEROC CAROLINE | LOHIER FERNANDE | TISON NADINE          | TISON VALENTINE            |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  |  |
|--|--|--|--|